



Rapport de la Commission des finances concernant le Préavis no. 11-2012

Demande d'octroi d'un crédit de CHF 57'000.— pour financer le remplacement de la conduite d'eau potable permettant le bouclage du réseau entre le chemin des Dailles et le chemin de l'Orgevaux.

Composition de la Commission des finances	
Jacques Demont	Membre
Bertrand Fahrni	Président
Armand Jost	Membre - rapporteur
Markus Roth	Membre

Date de la réunion
04.09.2012
X
X
X
X

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La Commission des finances (Cofin) remercie la Municipalité pour son préavis.

La Cofin a limité la portée de ses réflexions sur les aspects liés aux enjeux strictement financiers de ce préavis. Elle n'a pas porté de jugement sur l'aspect d'opportunité.

2. Analyse de la Commission

Pour la Cofin, l'entretien du réseau d'eau potable est une nécessité. Il devient prioritaire lorsqu'il y a des problèmes de fuite.

Il ne s'agit dès lors pas de remettre en cause l'investissement mais seulement les charges liées à l'objet.

3. Position de la Commission

La Cofin remarque que le travail a été exécuté par un bureau d'étude pour un montant de CHF 18'454.— ou CHF 9'258.— selon la variante. Selon toute vraisemblance, les honoraires sont calculés selon le pourcentage du montant des travaux. Sans porter de jugement sur le bureau d'ingénieurs, l'écart des honoraires pour un même projet (CHF 18'454.—versus CHF 9'258.—) devrait susciter un débat quant au choix par projet de la rémunération des bureaux d'études. La Cofin n'a également pas de comparatif concurrentiel.

De plus, le montant des travaux est un montant estimé par un bureau d'ingénieurs et géomètres choisi par la Municipalité et que la Cofin n'est pas en possession des soumissions.

4. Proposition de la Commission

La Commission des finances propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis no. 11-2012 et de laisser le choix à la Municipalité de financer ce projet par le biais de la trésorerie courante ou de l'emprunt, selon les liquidités à disposition.

Cugy, le 12 septembre 2012

Jacques Demont Bertrand Fahrni Armand Jost Markus Roth